



PB-PP  
BELGIE(N) - BELGIQUE

# INFO Phyto

Mars - Mai 2019

Trimestriel - Mars - Mai 2019 - Bureau de dépôt : 5000 Namur - N° d'agrément : P917211

Crédit: photo: Philippe Moës

**Zéro phyto: le bilan**

p.3

**Fiche plante: la sauge russe**

p.10

adalia

**Comment gérer la prêtele?**

p.8

## Sommaire

	Bilan du zéro phyto	3
	Retour sur les soirées élus	5
	Produits homologués et collecte Agirecover	6
	Comment gérer la prêle?	8
	Le réciprocatteur	9
	Fiche plante: la sauge russe	10
	La chronique du Docteur GD	12

## Adalia 2.0 au Salon des Mandataires

Les 14 et 15 février derniers, Adalia 2.0 a tenu un stand au salon des mandataires afin d'informer les élus sur les différents services et projets que l'asbl propose. Ce salon était également l'occasion pour les élus communaux de venir se renseigner sur les différentes alternatives aux pesticides.

Pour rappel, une des missions principales d'Adalia 2.0 est l'accompagnement des communes vers le « zéro pesticide ».

**Besoin d'aide ou de renseignements ?**  
CONTACTEZ-NOUS!



## Bilan du zéro phyto: où en sont les communes ?

Cela fait maintenant cinq ans que la législation « zéro phyto » est entrée en vigueur. Actuellement, plus de la moitié des communes wallonnes ont franchi le cap du « zéro pesticide » (en vert, voir carte page suivante).

### La gestion des cimetières, le problème principal !

Ce n'est un secret pour personne, l'entretien des cimetières reste la préoccupation majeure des communes. Pour faire face à cette problématique, les solutions les plus souvent envisagées sont la végétalisation des cimetières ou un désherbage mécanique.

Il est également primordial de continuer à informer la population sur la législation et sur les nouvelles méthodes d'entretien mises en place par votre commune. Pour cela, différents supports de communication peuvent vous être fournis par notre asbl.

*Si vous n'apparaissez pas sur la carte et que vous êtes en « zéro phyto », c'est tout simplement parce que vous n'avez pas rempli votre registre.*

### Rappel : envoi des registres d'utilisation de produits phyto pour l'année 2018 avant le 31 janvier 2019 !

Conformément à la législation en vigueur, le registre complété doit être transmis à [registre.pesticides.dgarne@spw.wallonie.be](mailto:registre.pesticides.dgarne@spw.wallonie.be).

Si vous êtes déjà en zéro phyto, vous pouvez envoyer le registre avec la mention « néant » et/ou le signaler par mail.

## Soirées d'information pour les élus

Afin d'éclairer les élus sur la réglementation relative au « zéro pesticide » et sur les aides existantes pour parvenir au « zéro phyto » l'asbl Adalia 2.0 a organisé trois séances d'information en collaboration avec l'asbl Ecowal et le SPW Environnement.



Ces séances, organisées sous forme de « working dinner » ont eu lieu en janvier et février à Ath, Erezée et Florennes.

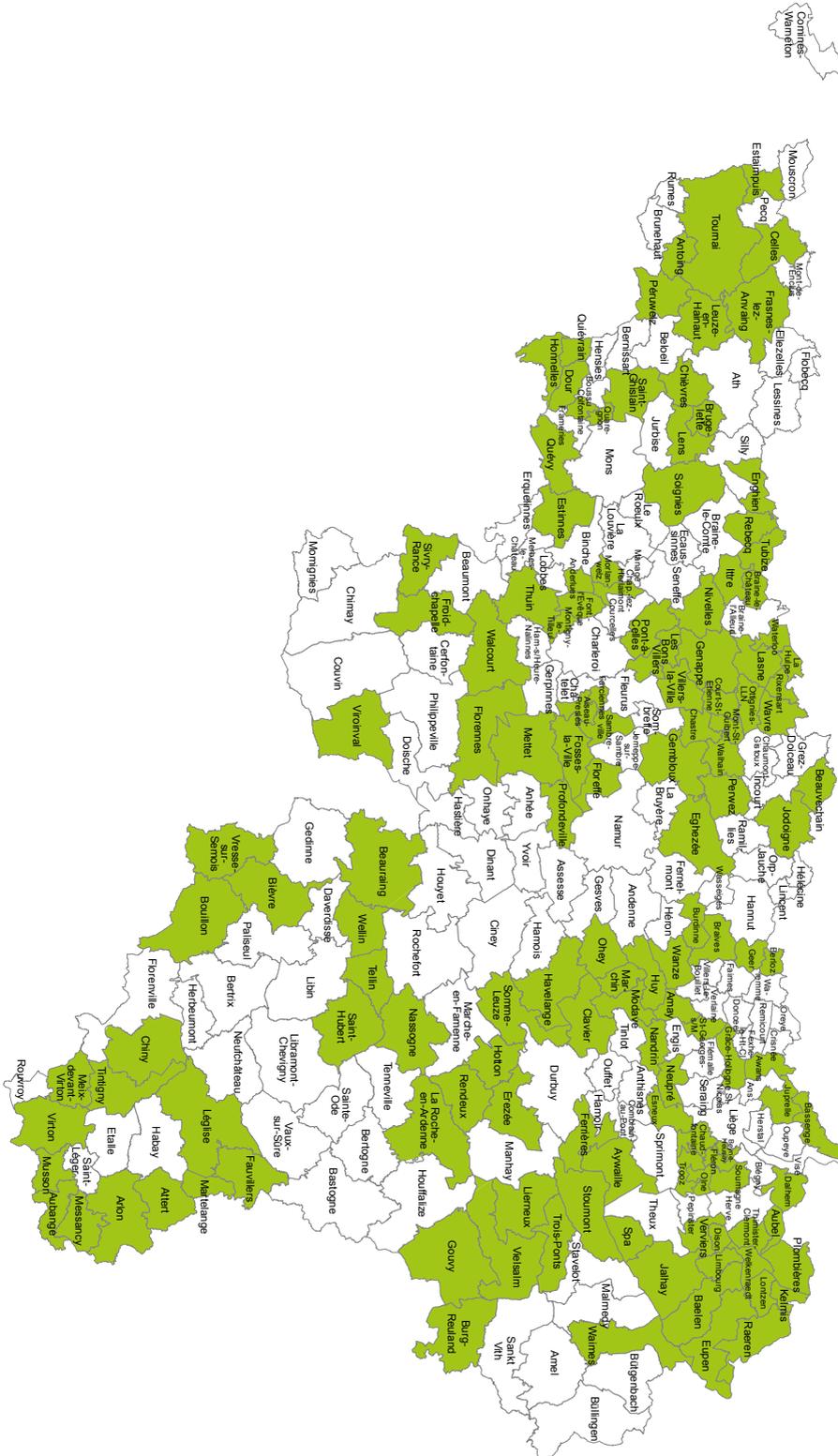
Durant ces soirées, les élus ont pu prendre connaissance des services proposés par Ecowal et Adalia 2.0, deux asbl mandatées par la Région wallonne pour accompagner les communes vers le « zéro phyto ».

Une présentation des subsides mis à disposition des communes dans le cadre des aménagements d'espaces verts a également été réalisée par le SPW Environnement.

Suite à ces présentations, des tables rondes ont été organisées sur différentes thématiques (communication, désherbage, entretien des cimetières, fleurissement) afin que les élus puissent faire part des problèmes rencontrés dans leur commune.

**Vu le succès de ces séances, d'autres soirées seront organisées dans le futur sur d'autres thématiques.**

*Adalia 2.0 tient également à remercier la commune d'Erezée, la Ville d'Ath et la Ville de Florennes pour leur accueil et leur disponibilité.*



## Attention : utilisez des produits homologués

Jusqu'au 31 mai 2019, il vous est uniquement permis de pulvériser sur des terrains revêtus non cultivables (pavés, tarmac, dolomie, graviers, klinkers...) non reliés à un réseau de collecte des eaux pluviales (rigoles, filets d'eau, taque d'égout, avaloirs...). D'une manière générale, cela se limite aux cimetières non-reliés au réseau d'égouttage.

Mais attention, tous les produits ne sont pas autorisés. En effet, un bon nombre de produits à base de glyphosate notamment ne sont plus agréés et ne peuvent donc plus être utilisés. La plupart de ces produits ont été retirés suite à la présence d'adjuvants de la famille des « tallow amines » et à l'interdiction pour les particuliers d'utiliser des produits à base de glyphosate.

Parmi les **produits ayant perdu leur agrégation** et étant encore souvent utilisés, nous pouvons citer entre autres : Amega, Amega ACE, Barclay Gallup, Clinic, Clinic ACE, Glyphos Super, Nufosate, Panic, Panic Garden, Panic Free Garden, ....

Afin de savoir si les produits que vous souhaitez utiliser sont toujours agréés, vous pouvez consulter le site [fytoweb.be](http://fytoweb.be), qui est la référence légale, ou nous contacter.

**Profitez des points de collecte Agrirecover pour vous débarrasser de vos PPNU (Produits phytopharmaceutiques non utilisables).**

Si vous êtes en possession de produits phytos que vous ne pouvez plus utiliser (voir ci-dessus), vous pouvez bénéficier des **points de collecte Agrirecover** pour déposer ces produits. Ces dépôts sont possibles lors de la campagne Agrirecover qui a lieu tous les deux ans (années impaires). Durant la campagne, le dépôt de produits aux points de collecte est gratuit. Vous pouvez également vous débarrasser de vos produits pendant les années paires mais dans ce cas, cela est payant.



La société **Agrirecover** se charge également de collecter vos déchets d'emballages spécifiques aux produits phytopharmaceutiques.

Plus d'informations sur : [www.agrirecover.eu/be-fr/collecte/info-collecte](http://www.agrirecover.eu/be-fr/collecte/info-collecte)

# Belcanthus®

Issu d'une agriculture locale, durable et respectueuse de l'environnement



## Paillis de miscanthus 100% naturel

Ne contient aucun résidu de pesticide, d'engrais ou autre matière nocive.



■ 1er Prix de l'innovation dans le secteur agricole 2013  
■ 1er Prix Trophée Incidences de l'innovation agricole 2018  
Province du Brabant Wallon

Infos et points de vente : [Belcanthus.be](http://Belcanthus.be)

☎ 0476/768445

✉ [info@belcanthus.be](mailto:info@belcanthus.be)  [Belcanthus](https://www.facebook.com/Belcanthus)

## Comment gérer la prêle ?

Parfois très envahissante, la prêle peut devenir très difficile à gérer. Voici **plusieurs pistes de solution** pour vous aider à en venir à bout :

- **Epandre** sur la zone concernée **de la chaux** (cela améliorera la composition de votre sol et nuira au développement de la prêle). Celle-ci se trouve dans les jardineries sous formes de granulés. L'idéal est d'épandre de la chaux trois à quatre fois par an sur les tâches de prêles et de renouveler l'opération durant 3 ans.
- **Eliminer les tiges** brun-jaune dès leur apparition (au début du printemps).
- **Faucher ou tondre** la prêle **de manière répétée** lorsque la plante est adulte (cela aura pour effet de l'affaiblir).
- Poser sur la zone une **bâche noire solide** qui ne sera pas transpercée par les pousses pointues de la prêle (ps: avant de poser la bâche, arrachez manuellement la prêle et faites déborder la bâche en dehors de la zone touchée, car les pousses cherchent la lumière sous la terre).



### Attention !

Arracher la prêle à la main favorise l'expansion de la prêle. Il faut mieux privilégier la tonte ou la fauche.

### Le saviez-vous ?

Peu d'herbicides viennent à bout de la prêle. De plus, les herbicides acidifient le sol et favorisent l'implantation de la prêle.

## Le réciprocauteur: une débroussailleuse qui évite les projections !

Vous cherchez un moyen efficace pour débroussailler les parkings, les bordures ou encore les contours d'une pierre tombale, le réciprocauteur est fait pour vous !

En effet, le réciprocauteur permet de travailler en toute sécurité à proximité de monuments ou de voitures grâce à son système de lames réciproques qui évitent les projections et le recul au contact des obstacles.

Il l'ont testé : Châtelet, Liège, Visé, Braine-le-Comte

Marques : auxicut, pellenc,...



## Fiche plante : *Perovskia atriplicifolia* Sauge russe, lavande d'Afghanistan

**Famille** : Lamiacées

**Origine** : Asie Mineure, Himalaya

**Exposition** : Soleil

**Caractéristiques** : arbuste à port ouvert

**Feuillage** : caduc, argenté

**Hauteur** : 100 cm

**Couleur** : bleu

**Floraison** : juillet à octobre

**Milieu** : plate-bande, rocaille, massif de vivaces

**Distance de plantation** : 60 cm

**Résistance au sel** : mauvaise



### Intérêt pour les pollinisateurs :

Plante intéressante pour les bourdons (genre *Bombus*) et l'abeille domestique vers la fin de l'été.



### Espèces ou cultivars associés :

- P. 'Blue Spire', 100 cm, fleurs bleu lavande, floraison août-octobre
- P. 'Lacey Blue', 60 cm, fleurs bleu lavande, floraison août-octobre
- P. 'Little Spire', 80 cm, fleurs bleu lavande, floraison août-octobre



Les informations pour réaliser cette fiche plante ont été reprises en partie dans le guide "Vers un fleurissement favorable aux pollinisateurs" réalisé par l'asbl Ecowal et Mr Vereecken de l'ULB avec le soutien du SPW Wallonie environnement, du Plan Maya et du Réseau Wallonie Nature.

## Nouvelle réglementation

Dans la continuité des mesures entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2018 et interdisant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des lieux fréquentés par du public vulnérable, des mesures complémentaires ont vu le jour. Ceci afin de réduire l'impact des pesticides sur le territoire wallon, et particulièrement sur les riverains des parcelles agricoles.

Ces mesures entrées en vigueur le 28 septembre 2018 à l'initiative du Ministre de l'Environnement Carlo DI ANTONIO sont :

- L'interdiction de pulvériser quand la vitesse du vent est supérieure à 20 km/heure (ou 3 Beaufort). En effet, en fonction de la météo, de 25 à 75% des pesticides se retrouvent dans l'air et peuvent alors être transportés sur de longues distances;
- L'interdiction de pulvériser à moins de 50 m des bords de toute parcelle jouxtant une cour de récréation, un internat, une école ou une crèche, durant les heures de fréquentation de ceux-ci;
- L'obligation d'utiliser un matériel d'application diminuant la dérive de ces produits de minimum 50%.



## Chronique du Docteur GD

Beste Doktor GD,

*Cela fait maintenant une bonne dizaine d'années que je travaille pour le service travaux d'une petite commune du littoral dans le nord du pays. Je m'occupe essentiellement du désherbage et j'aurais souhaité savoir comment cela se passait en Wallonie.*



*En effet, bien que nous tendions vers l'objectif nul (pesticide), il est quelques fois difficile de faire face à différents problèmes. En effet, l'autre jour, nous avons marché sur la dune et nous avons constaté que celle-ci était recouverte de Rosa rugosa. Et je ne vous parle pas de l'état de la digue qui est envahi de mauvaises herbes. Difficile de ne pas se mettre tout le monde haddock et de ne pas avoir le nez ou l'oreille cassés en discutant avec les riverains qui n'en peuvent plus de cette végétation.*

*Et je ne vous parle pas de nos phytos en stock que nous ne pouvons plus utiliser et que nous n'arrivons pas à écouler.*

*Très cher Docteur, je suis vraiment curieux de voir ce que vous mettez en place en Wallonie et dans ce cadre je souhaiterais vous rencontrer.*

Georges

Cher Georges,

Je me doute que vous ne vous êtes pas encore 'remi' de vos émotions. La solution idéale reste encore un mystère, mais je vous suggère de compter sur votre bonne étoile.

Comme en Flandre, nous essayons également de limiter de plus en plus notre utilisation de produits phytos pour arriver au « zéro pesticide » dans les espaces publics pour le 1er juin 2019. Il fallait agir avant que l'affaire tourne mal et que nous nous retrouvions avec des oranges ou des lotus bleus dans nos belles contrées.

Après cette date, il sera uniquement permis de pulvériser sur certains chardons, certains rumex et sur les plantes invasives. De plus, dans ce cas, la pulvérisation devra se faire de manière localisée.

En Wallonie, une bonne partie des communes a franchi le cap du « zéro phyto » mais il faut avouer que nous n'avons pas trouvé la solution ad hoc pour toutes les situations. Les cimetières posant encore régulièrement problème. Dans ceux-ci, il n'est pas rare de constater le retour de l'or vert, les communes optant de plus en plus pour la végétalisation.

Concernant les produits phytos que vous avez en stock et que vous souhaitez évacuer, vous pouvez bénéficier des points de collecte « Agrirecover » qui vous permettent d'évacuer vos PPNU (Produits phytopharmaceutiques non utilisés).

Pour les herbes folles prenant petit à petit possession de la digue, il existe des joints qui empêchent les mauvaises d'herbes d'apparaître et vous facilitent donc la tâche. Et oui, rien de tel qu'un bon joint... pour venir à bout des « mauvaises herbes » entre les pavés.

Et si vous tenez à votre nez, n'oubliez pas de communiquer vers les citoyens afin de leur expliquer ce que vous mettez en place. Pour cela, l'asbl Adalia 2.0 peut vous aider.

Votre dévoué Dr GD

PS: pour vous rendre chez nous, je vous conseillerais de prendre le train 714 pour Ciney.



Wallonie en fleurs  
concours 2019

# PARTICIPEZ AU CONCOURS WALLONIE EN FLEURS

inscription jusqu'au 30 avril  
sur [www.wallonieenfleurs.be](http://www.wallonieenfleurs.be)

Une initiative de  
la

adalia



## Le Printemps Sans Pesticides, c'est parti!

Du 20 mars au 20 juin, découvrez des centaines d'actions pour petits et grands sur le thème de l'environnement partout en Wallonie ! Balades, spectacles, conférences, dégustations, visites, découvertes, portes-ouvertes, ventes de plantes, ateliers divers ...

Vous êtes une commune, un GAL, un parc naturel, un Contrat de Rivière, un service public, une province ou une association?  
Vous gérez des espaces verts de manière responsable et raisonnée?  
Vous êtes sensible à l'environnement et vous voulez faire bouger les choses?

Inscrivez dès maintenant une action sur  
[www.printempssanspesticides.be](http://www.printempssanspesticides.be)

Nous croyons en un avenir sans pesticides et nous avons besoin de  
**VOUS** pour y arriver!



### Contacts :

Isabella SIMI - [isabella@adalia.be](mailto:isabella@adalia.be) - Tel : 0497 38 86 81

Adélaïde GERMEAU - [adelaide@adalia.be](mailto:adelaide@adalia.be) - Tel : 0488 45 93

# INFOPhyto

ADALIA<sub>2.0</sub>

## Equipe des Facilitateurs « zéro pesticide » :

- Thibaut Mottet : 0483/44.00.94  
thibaut@adalia.be

- Tiffanie Frenkel : 0486/36.07.30  
tiffanie@adalia.be

## Comité de rédaction/Editeur responsable

Thibaut Mottet et Tiffanie Frenkel

### Remerciements :

Le comité de rédaction remercie chaleureusement l'équipe du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel pour la traduction en Allemand

adalia



Avec le soutien de la



Wallonie